



Auvergne -
Rhône-Alpes



Un troupeau rustique en sélection conduit en un agnelage par an en zone granitique

Cas type RG1



Un éleveur et de la main-d'œuvre d'appoint (1,1 UMO) sur une exploitation de 80 ha

530 brebis BMC, conduites en 1 période d'agnelage par an

Adhérent à l'Organisme de Sélection

75 ha d'herbe dont 37 ha de prairies temporaires
5 ha de céréales

Ce système se rencontre principalement dans le Massif central en zone de montagne granitique (entre 600 et 900 mètres d'altitude).

- **L'exploitation est gérée par un éleveur avec de l'aide en périodes d'agnelages**
- **La gestion de la reproduction est rigoureuse**
- **L'autonomie fourragère est nécessaire**

Ce type de système est le plus souvent spécialisé en ovin. Le troupeau est conduit intensivement et la vente de reproducteurs apporte une plus-value. Les agnelages sont répartis sur deux périodes : ceux de la lutte principale en septembre–octobre et ceux de la lutte de rattrapage et des agnelles en janvier–février. Ce troupeau rustique BMC est conduit en race pure. Les meilleures brebis du lot principal (mères à bélier et mères à agnelle) sont inséminées pour créer rapidement du progrès génétique au sein du troupeau et dans la diffusion des agnelles. La bonne productivité (1,5 agneau par brebis), implique des compétences et un savoir-faire de l'éleveur importants. Pour l'agnelage d'automne, un appoint de main-d'œuvre est nécessaire.

Les besoins alimentaires tant en quantité qu'en qualité sont conséquents, notamment lors des périodes clés (fin de gestation et lactation). L'autonomie en fourrage est égale à 110 %. La moitié de la surface est labourable pour cultiver des céréales et planter des prairies temporaires multi-espèces à fort potentiel. Tout le troupeau est hiverné en bâtiments pendant 6 mois. Afin d'organiser au mieux le travail et de réduire la pénibilité, la surface en bâtiment (2m² d'aire paillée par brebis) doit être suffisante et les équipements adaptés pour faciliter la mise en lot et la distribution de l'alimentation.

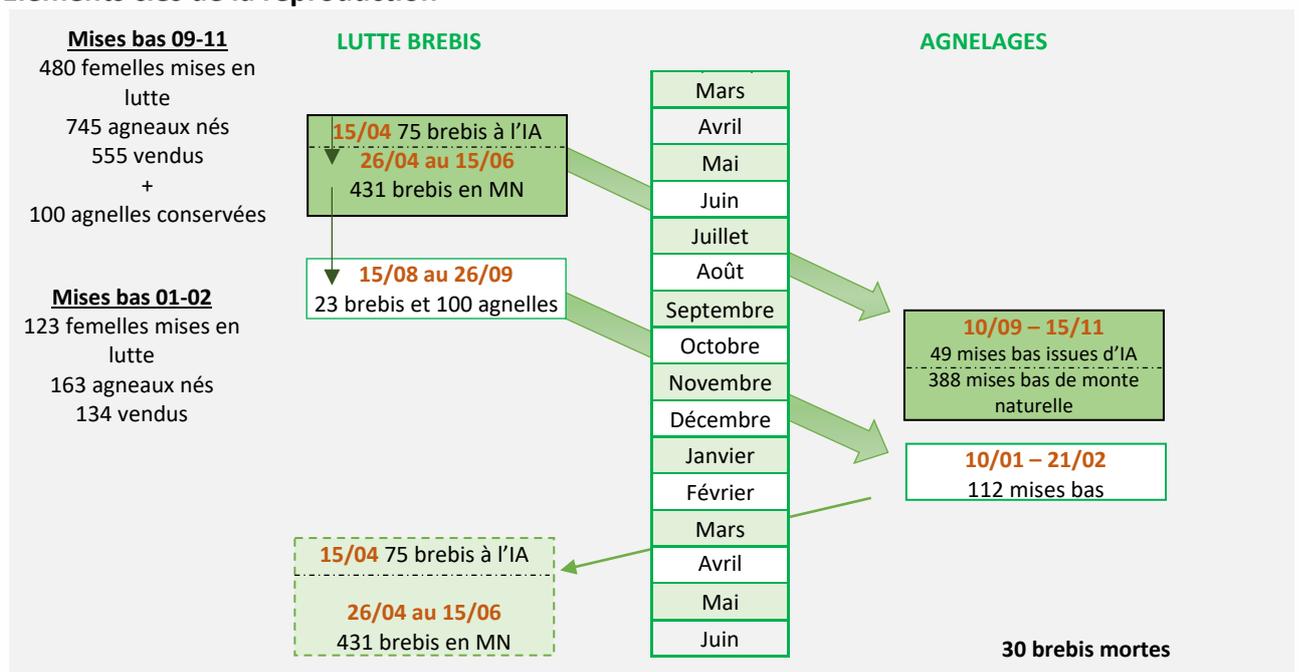
Au niveau de la conduite de la reproduction, la mise bas du lot principal peut être avancée en août-septembre et celle du lot de repasse avec les agnelles en novembre-décembre. Avec plus de surface (ou une possibilité d'estive), la taille du troupeau peut être augmentée.

Si plus de main-d'œuvre est disponible, ce type d'atelier peut également être combiné à une autre activité (hors-sol, petits fruits, légumes, agrotourisme).

DEUX PÉRIODES DE MISES BAS, AVEC ACCÉLÉRATION DU LOT D'AGNELAGE D'HIVER

- **Un nombre suffisant de béliers pour les luttes à contre saison**
Pour une organisation optimale du travail, les luttes sont limitées à 6 semaines. L'agnelage est réparti en deux périodes une en automne, l'autre en hiver. Les 75 meilleures brebis sont inséminées le 15 avril, ensuite, elles rejoignent le reste du lot lutté en monte naturelle par lot de paternité. L'agnelage débute en bergerie le 10 septembre et 4 semaines après 80% des femelles ont agnelé. Les brebis statuées « vides » au constat de gestation sont remises en lutte au 15 août avec les agnelles. Ce second lot qui met bas du 10 janvier au 21 février en bâtiment est ensuite remis en lutte fin avril afin de conserver le même équilibre entre lots de lutte. Les réformes sont triées après chaque période d'agnelage.
- **Une surveillance accrue à l'agnelage pour limiter la mortalité**
Les agnelles, toutes issues du lot de lutte principal, sont sélectionnées au sevrage à 70 jours sur les critères de prolificité et valeur laitière des mères. Une centaine est conservée (30 issues d'IA et 70 de monte naturelle) pour le renouvellement du troupeau et 130 sont commercialisées.
- **Une forte fertilité recherchée au printemps**
La mise en lutte des agnelles de renouvellement à 11 mois garantit une bonne fertilité (90 %). Le haras de béliers est prévu sur la base d'un bélier pour 25-30 brebis en contre-saison (mai-juin) et 30 – 35 pour l'autre période. Deux béliers vasectomisés sont introduits avant chaque période lutte pour synchroniser les chaleurs et regrouper les mises bas. La conjugaison de la forte prolificité et de la maîtrise de la mortalité aboutit à une bonne productivité.

Éléments clés de la reproduction



Critères de reproduction

UGB totales	82.5
Effectif moyen présent (EMP)	530
Béliers (dont 18 BMC et 2 vasectomisés)	20
Taux de renouvellement/EMP	19 %
Taux de mortalité adulte/EMP	6 %

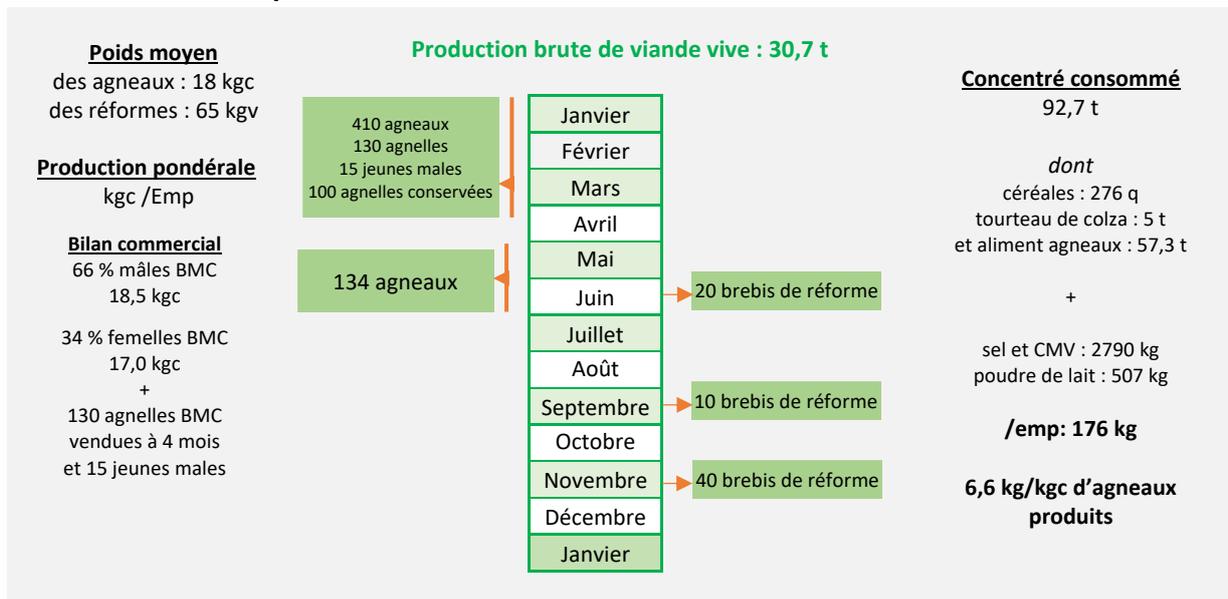
Taux de mise bas/EMP	104 %
Taux de prolificité	165 %
dont brebis	170 %
dont agnelles	140 %
Taux de mortalité agneaux	13 %
dont brebis	12 %
dont agnelles	20 %
Taux de productivité numérique/EMP	149 %

UNE PRODUCTION D'AGNEAUX ET DE REPRODUCTEURS EN BERGERIE

- Le constat de gestation 40 j après la fin de la lutte pour optimiser l'alimentation et le suivi technique
- Les mères de simple sont séparées des mères de doubles, par tranche d'âge de 2 à 3 semaines pour ajuster la complémentation

Les agneaux sont élevés exclusivement en bergerie. Le sevrage a lieu entre 70 et 75 jours pour le lot principal et autour de 65 jours pour le lot de repasse. A ce moment-là, ils sont allotés selon leur sexe et leur poids afin de d'ajuster au mieux la distribution de concentré et d'optimiser les croissances. Les premiers agneaux sont vendus à 90 jours, leur consommation moyenne est de 70 kg d'aliment pour les femelles et 75 kg pour les mâles et ceux à l'allaitement artificiel. Environ 80 % des agneaux de boucherie sont valorisés en démarche qualité (Label Rouge et autre signe officiel de qualité). Les agnelles de renouvellement sont sevrées à 70 jours, puis alimentées avec 0.5 kg de foin, de la paille à volonté et 0.5 kg d'orge. Elles sont mises à l'herbe à partir du 1^{er} mai jusqu'au 21 octobre avant de débiter la préparation à la fin de gestation en bergerie.

Éléments clés de la production de viande et alimentation



Alimentation distribuée

Besoins totaux en fourrages (MS)

- 185 t (enrubannage, foin, regain et paille)
- soit 350 kg/emp

Kg par tête pour la période	Fourrage	Céréales	T. colza	Fourrage	Céréales	T. colza
	(kg MS/j)	(g/j)	(g/j)	(kg MS/j)	(g/j)	(g/j)
Agnelage principal			Agnelage de rattrapage + agnelles			
Mère de doubles						
début lactation	1,8	550	300	1,8	650	350
milieu lactation	1,8	400	200	1,8	450	250
fin lactation	1	300		1,8	300	
Mère de simple						
début lactation	1,8	300	100	1,8	450	150
milieu lactation	1	200		1,8	200	
fin lactation				1,8	200	

LA QUANTITÉ ET LA QUALITÉ DES STOCKS FOURRAGERS SONT PRIORITAIRES

- **Les prairies temporaires constituent 50 % de la SFP**
- **Les prairies naturelles sont uniquement pâturées.**

Le chargement technique est de 1,1 UGB/ha SFP. Pour couvrir les besoins en stocks utilisés (2,2 t MS par UGB), toutes les prairies temporaires (37 ha) sont récoltées dont 7 ha enrubannés ; 17 ha sont fauchés en seconde coupe et 5 ha peuvent être enrubannés en 3^{ème} coupe dans les meilleures années.

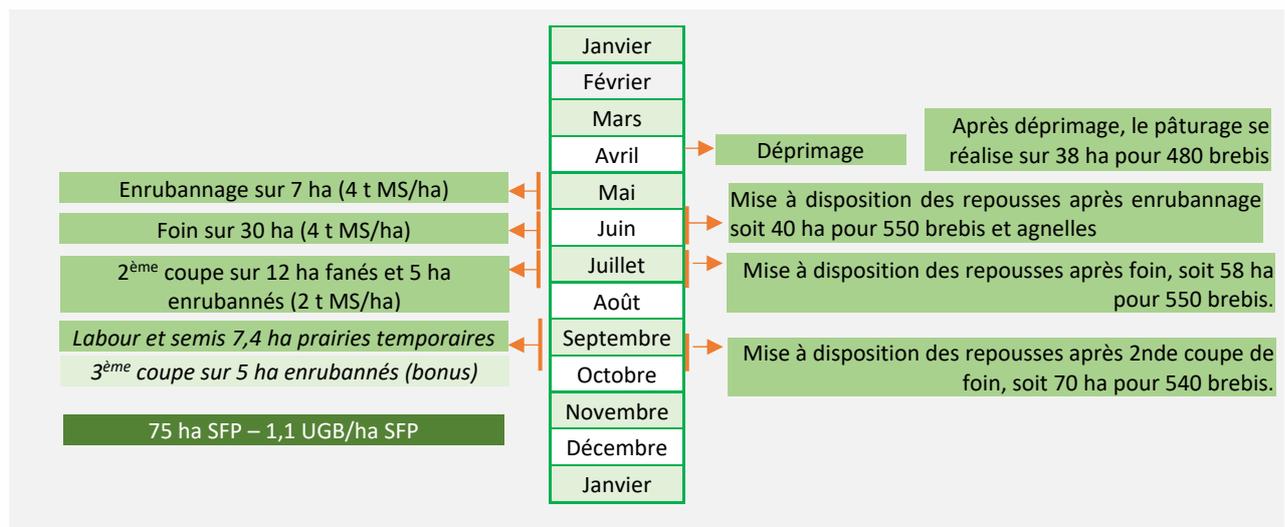
Les prairies naturelles (38 ha) sont exclusivement pâturées.

La mise à l'herbe a lieu progressivement au cours du mois d'avril. Les agnelles pâturent à partir du 1^{er} mai. Les premières repousses derrière enrubannage sont disponibles mi-juin, celles après foin, mi-juillet ; toutes sont réservées aux brebis en fin de gestation du lot de la lutte principale.

Toutes les lactations se déroulent en bergerie (à l'exception des fins de lactation du lot principal). Les effectifs au pâturage sont limités et donc le chargement n'est pas tendu. À l'automne et au printemps, les brebis allaitantes peuvent, selon le parcellaire et les conditions climatiques, pâturer en journée. L'ensemble des parcelles est clôturé en fixe et redécoupé avec des clôtures électriques mobiles pour un pâturage tournant.

Toutes les surfaces récoltées reçoivent régulièrement du fumier (ou du compost) à raison de 10 à 15 t/ha et un apport d'azote minéral. Le broyage des refus, courant juillet, contribue à assurer un bon entretien des prairies et une herbe de qualité aux animaux. L'amendement calcique est épandu tous les 3 ans (800 kg/ha).

Éléments clés de la conduite des surfaces fourragères



Fertilisation annuelle

	ha	Minérale Unité /ha			Amendement t/ha	Fumier t /ha
		N	P	K	CaO	
Enr+ P	2	33	0	0	16,2 t sur	530 t
Enr+Foin+Enr	5	66	0	0	20 ha	sur
Foin+Foin+Pâturage	12	50	0	0		37 ha
Foin + Pâturage	18	33	0	0		
Pâturage	38	0	0	0		

Pâturage

- pâturage de printemps : soit 13,5 brebis/ha
- pâturage début d'été : 14,5 brebis/ha
- pâturage fin d'été : 9,5 brebis/ha
- pâturage d'automne : 7,7 brebis/ha

Surface récoltée et stocks

- total fourrages (hors paille) : 188 t (MS) disponible
(9% de stock de sécurité)

DES CÉRÉALES POUR AUGMENTER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

- Pour la litière 80 kg de paille par brebis sont nécessaires
- Les prairies temporaires sont les têtes de rotation.

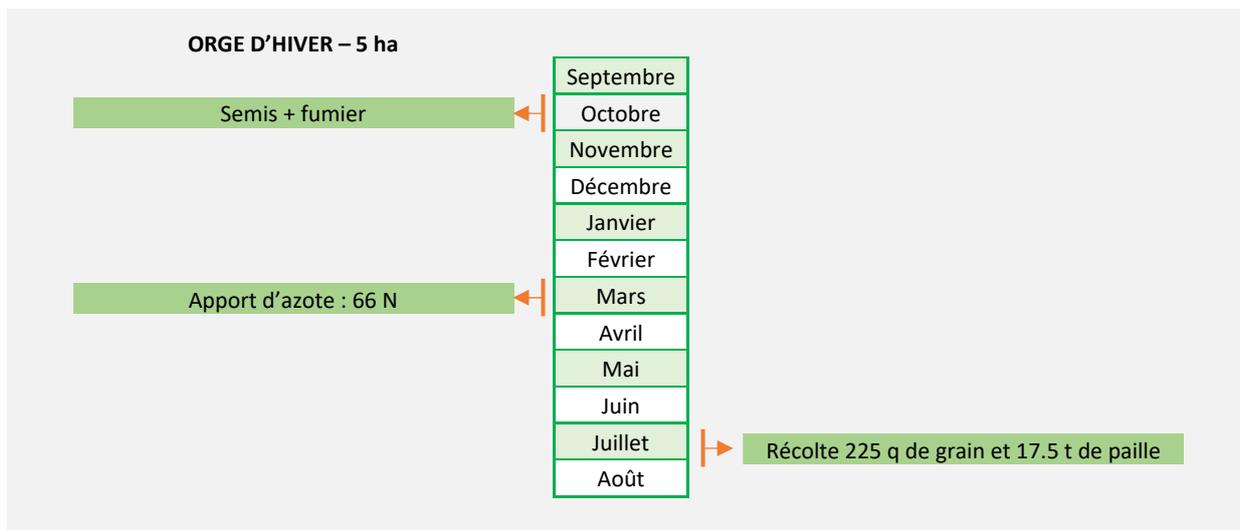
Avec la moitié de la SAU labourable, la mise en place de prairies temporaires à base de mélange multi-espèces et céréales destinées à l'alimentation des troupeaux ne pose pas de problèmes d'assolement.

Les parcelles reçoivent 10 tonnes de fumier par hectare et ensuite une soixantaine d'unités d'azote par an. En fonction du salissement, un désherbage peut être réalisé.

La production de paille (3,5 t/ha soit 17.5 t) couvre seulement 28% des besoins en litière. L'achat de 45 tonnes supplémentaires est donc nécessaire.

L'exploitation a aussi recours à l'achat de 5,5 t d'orge pour équilibrer les rations des brebis. Au total, l'exploitation produit 80% de la céréale consommée par le troupeau.

Éléments clés de la conduite des céréales



Fertilisation annuelle

	Rdt/ha	Fertilisation minérale (en unités/ha)			Fumier
		N	P ₂ O ₅	K ₂ O	
Orge	45 q	66			10 t/ha

Rotation
sur une sole de 42 ha
Orge – prairie temporaire
de 5 ans

DE LA MAIN-D'OEUVRE D'APPOINT POUR L'AGNELAGE D'AUTOMNE

L'éleveur travaille à plein temps sur l'exploitation. La réalisation des constats de gestation, de l'insémination artificielle et de la tonte (mi-février pour le lot principal et fin novembre pour le lot de repasse et les agnelles) sont délégués à des prestataires. Avec un seul travailleur permanent, l'appui d'un chien de troupeau dressé est essentiel pour assurer, notamment, les déplacements du troupeau. Pour les pics d'activité et ses congés annuels, l'éleveur emploie 20 jours par an un salarié d'un groupement d'employeurs.

La taille importante du lot d'agnelage à l'automne rend cette période délicate au niveau du travail, il peut aussi être fait appel, en plus, à de la main-d'œuvre bénévole.

Globalement, on estime la main-d'œuvre totale à 1,1 UMO sur l'année.

UN PARC MATÉRIEL REDUIT ET DES BÂTIMENTS FONCTIONNELS

- Le matériel en propriété est d'occasion, il se limite à deux tracteurs, la chaîne de fenaison et une charrue. Le reste du matériel est en copropriété au sein d'une CUMA (semoir, épandeur à fumier, épareuse et gyrobroyeur). Une partie des travaux de saison est confiée à une entreprise de travaux agricoles (épandage d'engrais, enrubannage et moisson).
- Les bâtiments se composent :
 - d'une bergerie fonctionnelle en dur avec couloir central et cornadis (17*80m) pour loger le lot principal pendant l'agnelage (environ 2m² par brebis),
 - d'un tunnel avec auge trottoir (9,3*25 m) pour les brebis vides ou gestantes et les béliers,
 - d'un tunnel spécifique pour l'engraissement des agneaux (9,3*40m),
 - d'un bâtiment de stockage pour le foin.

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Mars 2022 - ISSN : en cours

Référence Idele : 00 22 301 008 – Réalisation : Katia Brulat (Institut de l'Élevage)

Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Cas type rédigé par :

Philippe ALLAIX - Chambre d'agriculture de la Loire - philippe.allaix@loire.chambagri.fr - Tel : 04 77 91 43 03

Fabrice VASSORT - Chambre d'agriculture de la Haute-Loire - fvassort@haute-loire.chambagri.fr - Tel : 04 71 07 21 26

Gaïane SEYCHAL - Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme - g.seychal@puy-de-dome.chambagri.fr - Tel : 04 73 82 09 74

Marie MIQUEL - Institut de l'Élevage - marie.miquel@idele.fr - Tel : 04.43.76.06.81

Avec la contribution de :

Claire LAURANSON - Rom Sélection - claire.chantaduc@orange.fr - Tél : 06 84 91 20 72

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs, et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR).

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

 **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION**
Liberté Égalité Fraternité